

LE TRÉPORT

Les lampadaires resteront éteints



Les lampadaires s'éteignent à partir de 23 h au Tréport.

Lors du conseil municipal du mardi 20 février, le maire du Tréport Laurent Jacques est revenu sur la décision de la Ville d'éteindre les lampadaires.

« Malgré une augmentation inédite des coûts de l'énergie, et particulièrement de l'électricité avec une hausse de 60 %, nos efforts ont porté leurs fruits. Ces efforts ont été chiffrés et par exemple, l'extinction de l'électricité la nuit, même si elle est synonyme d'un certain désagrément, nous a permis d'éviter une dépense supplémentaire de près de 100 000 € sur l'année 2023 ».

Une économie qui est loin d'être négligeable, aussi le maire a annoncé que « la mesure sera maintenue ».

Au Tréport, l'éclairage public est éteint entre 23 h et 4 h 30. Les lampadaires fonctionnent jusqu'à 1 h dans certains quartiers les samedis d'hiver et pendant l'été.

Dans le magazine municipal de décembre 2023, la Ville précise que ces mesures ont permis de faire baisser de 40 % la consommation de l'éclairage public, entre 2022 et 2023, sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Malgré cette baisse importante de la consommation, la facture de l'éclairage public restait néanmoins plus élevée en 2023 (100 000 €) qu'en 2022 (27 000 €), sur la même période.

« Cette mesure a suscité un certain nombre de critiques, ce que l'on peut comprendre. Lorsque l'on est habitué à un niveau de service élevé, il est difficile d'y renoncer » peut-on lire sur Le Tréport magazine. Néanmoins, cette mesure a permis de réelles économies. Elle est en outre une bonne nouvelle pour la faune nocturne, dont la vie est troublée par l'éclairage public.

Lucas Farcy